



Championnat du Loiret Jeunes

DIMANCHE 13 janvier 2019 à Olivet

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisateur : Comité Départemental d'échecs du Loiret et club La Tour, Prends Garde ! St Pryvé-Olivet

Article 2 : Conditions de participation : Être licencié A dans un club du Loiret, appartenir à une catégorie de petits-poussins à minimes.

Article 3 : Organisation: Un tournoi est organisé par catégorie garçons et filles dans la limite des effectifs. Dans le cas d'un nombre insuffisant de joueurs dans une catégorie des regroupements pourront être réalisés.

Article 4 : Règles du jeu, appariements

La partie doit se jouer conformément aux règles du jeu de la FIDE votées au 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en vigueur 1er janvier 2018.

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE), assistés par ordinateur (programme PAPI homologué par la FFE) forts-faibles, aucune protection de clubs, de familles ou de parties. Si le nombre de joueurs ne permet pas un système suisse, un toutes-rondes sera organisé.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui seront pointés au plus tard 15mn avant le début de la 1^{ère} ronde ou qui auront informé l'organisateur de leur présence à cette compétition. Passé ce délai les joueurs seront appariés à la ronde 2.

Forfait sportif:

Il est constaté par l'arbitre à l'encontre de tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 15 minutes suivant l'heure officielle du début du tournoi ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup.

Tout joueur forfait lors d'une ronde sans avoir préalablement prévenu l'arbitre ne sera pas apparié pour les rondes suivantes.

Coups illégaux : Perte de la partie au 2^{ème} coup illégal, quelle que soit la catégorie d'âge.

Article 5 : Cadence

Cadence Fischer : 15 minutes + 5 secondes par coup.

La notation n'est pas obligatoire.

L'arbitre signale le tombé du drapeau, s'il le constate. Pour réclamer un gain au temps, le demandeur doit arrêter les deux pendules et avertir l'arbitre.

Les parties sont prises en compte pour le classement rapide FFE

Article 6 : Dates et Horaires :

Dimanche 13 janvier. Pointage 9h00 à 9h30 ; 1^{ère} ronde à 10h ; 2^e ronde à 11h00 ; 3^e ronde à 12h00 ; 4^{ème} ronde à 13h30 ; 5^{ème} ronde à 14h30 ; 6^{ème} ronde à 15h30, 7^{ème} ronde à 16h30; remise des prix à 17h30

Article 7 : Récompenses, qualifications:

1 coupe aux 3 premiers de chaque catégorie (garçons et féminines).

Seront qualifiés pour le championnat de ligue CVL les trois premiers et premières de chaque catégorie ainsi que tous les joueurs et joueuses qui auront totalisé plus de la moitié des points.

Article 8 : Départage des ex aequo :

Dans l'ordre, Buchholz tronqué, Buchholz, Performance

Article 9 : Départage des féminines :

Les féminines les mieux classées dans une catégorie, dans le cas où elles joueraient avec les garçons, seront appariées ensemble à la ronde 7, si elles ont le même nombre de points ou un écart de 0.5 point à l'issue de la ronde 6.

Article 10 : Divers

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leurs appariements.

Il est formellement interdit d'apporter des téléphones mobiles et autres moyens électroniques de communication non autorisés par l'arbitre dans l'espace de jeu. Si le téléphone ou tout autre dispositif électronique d'un joueur se manifeste dans l'espace de jeu pendant la partie, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.

Après la partie, le gagnant ou le joueur ayant les blancs, en cas de partie nulle, annonce le résultat à l'arbitre. Tout joueur ayant terminé sa partie devient un spectateur.

Parties amicales et analyses sont interdites dans l'espace de jeu.

Un joueur absent au début d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera forfait pour la ronde et ne sera pas apparié.

Un joueur ayant fait deux forfaits sera exclu du tournoi.

Le Président du CDJE 45

L'arbitre principal de la compétition